

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : convention relative à l'accueil des élèves de l'école élémentaire du Turluru de la commune de Plateau d'Hauteville à la demi-pension du collège Paul Sixdenier

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
LYAUDET (MARIN) Jessie pourvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 20 présents et 8 pouvoirs - 28 votants

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de l'école élémentaire du Turluru de la commune de Plateau d'Hauteville sont hébergés pour le repas du midi à la demi-pension du collège Paul Sixdenier, dans les locaux réservés à ces élèves et financés par la commune.

Vu la convention du 1^{er} septembre 2013 relative à l'accueil des élèves de l'école élémentaire du Turluru à la demi-pension du collège Paul Sixdenier et son avenant du 25 novembre 2013 signés avec le Département de l'Ain, le collège Paul Sixdenier et le Centre Social et Culturel les 7 Lieux ;

Vu le changement de gestionnaire du périscolaire et extrascolaire par Délégation de Service Public attribuée à l'association ALFA3A au 1^{er} septembre 2021 ;

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention intégrant comme nouveau signataire l'association ALFA3A, le gestionnaire du périscolaire et extrascolaire. Le nombre d'enfant inscrit en cantine ayant augmenté, le collège s'engage à présent à fournir un maximum de 110 repas par jour pendant la période scolaire.

Aucune participation forfaitaire aux dépenses de fonctionnement de la demi-pension n'est allouée par la commune dans la mesure où l'entretien et le service sont réalisés par des agents municipaux.

Cette convention est renouvelable pour la durée de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention relative à l'accueil des élèves de l'école élémentaire du Turluru de la commune de Plateau d'Hauteville à la demi-pension du collège Paul Sixdenier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230329-DE-2023-03-32-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023